

## CHARTRE DU RANDONNEUR REGLES D'HYGIENE COVID19

Les randonnées pédestres de l'Association des Retraités du CEA Valduc, devront désormais tenir compte de la menace sanitaire, Covid-19.

Le risque de transmission reste réel, il faut donc garder et respecter les pratiques et les gestes barrières. C'est pourquoi je vous demande de signer le complément de cette chartre après avoir pris connaissance des règles suivantes :

- Porter un masque lors du covoiturage, se limiter à quatre personnes maximum par voiture.
- Avant de monter en voiture se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique.
- Ne pas s'embrasser, ni se serrer les mains.
- Respecter une distance de 2 m entre deux marcheurs, sachant que le haut conseil de la santé préconise davantage.
- Ne pas échanger repas, gâteaux, cafés, verres et couverts.
- Avoir dans son sac un masque de secours, gel hydro alcoolique ou lingettes désinfectantes.
- Ne pas porter de masque pendant la randonnée, cela pourrait être dangereux (buée sur les lunettes, diminution d'oxygène).

Je certifie avoir pris connaissance du complément de la chartre du randonneur.

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :